

Élections européennes 2024 : inscriptions avant le 3 mai

Les élections européennes permettent aux citoyens européens de désigner leurs représentants au Parlement européen. Pour la France, elles auront lieu le 9 juin 2024.

Pour participer aux élections européennes du 9 juin 2024, n'oubliez pas de vous inscrire !

En cas de doute sur votre inscription, le lien suivant vous permet de vérifier en quelques clics votre situation électorale [service-public](#).



Pour vous inscrire, comment procéder ?

- En ligne jusqu'au 1^{er} mai 2024 via le lien du [service-public](#)
- En mairie, jusqu'au 3 mai 2024

Documents à produire pour s'inscrire sur les listes électorales ?

1) En mairie

S'inscrire sur la liste principale

Se rendre en mairie muni des justificatifs suivants :

- Justificatif d'identité ou de nationalité :
 - S'inscrire sur les listes électorales : avec quel [justificatif d'identité](#) ?
 - Copie carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou expiré depuis moins de 5 ans à la date du dépôt de la demande d'inscription sur la liste électorale principale ;

- Justificatif d'attache avec la commune :
 - S'inscrire sur les listes électorales : avec quel [justificatif de domicile](#) ?
 - S'il s'agit du domicile : justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
 - S'il s'agit du domicile des parents (pour les moins de 26 ans) : document attestant du lien de filiation + un justificatif de domicile du parent ;
 - Si contribuable dans la commune : justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis au moins 2 ans + preuve de résidence en France

- Le formulaire [CERFA](#) (formulaire d'inscription agréé modèle A) complété

S'inscrire sur la liste complémentaire :

- CERFA n° 12671*02 (élections européennes) via le [lien](#)
- Justificatif d'identité ou de nationalité :
 - Copie carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité le jour du dépôt de la demande d'inscription, délivrés par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité ;
 - Titre de séjour en cours de validité
- Justificatif d'attache avec la commune :
 - S'il s'agit du domicile : justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
 - S'il s'agit du domicile des parents (pour les moins de 26 ans) : document attestant du lien de filiation + un justificatif de domicile du parent ;
 - Si contribuable dans la commune : justificatif d'inscription au rôle des impôts locaux depuis au moins 2 ans + preuve de résidence en France

2) En ligne

La démarche est simple. Il faut vous créer un compte sur le site du Service-public.fr et joindre les pièces justificatives ci-dessous directement dans votre espace personnel :

- Une photocopie de la pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité), en cours de validité
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois établi à votre nom (facture électricité, gaz...)

Un agent en mairie va ensuite instruire votre dossier et les informations de suivi de votre demande vous seront communiquées directement sur votre compte "service-public".

Documents

Document

[Formulaire CERFA d'inscription](#)

Liens utiles

[Plus d'informations sur service-public.fr](#)

[Formulaire de demande en ligne](#)